

Énergie solaire

● (1710)

A mon sens, l'article 62(2) du Règlement exige qu'un pareil bill soit accompagné d'une recommandation de la Couronne lors de sa présentation, surtout si je m'en rapporte à l'application *stricto sensu* que la pratique suivie ces dernières années à la Chambre donne à cette règle. Rigoureusement parlant, la Chambre n'est donc pas valablement saisie du bill, mais comme un bill semblable a déjà franchi la Chambre au cours d'une session antérieure et qu'il est même parvenu à l'autre endroit, je suis disposé à permettre sa discussion à l'étape présente, en me réservant le droit d'en bloquer l'étude à une étape ultérieure, donc en n'engageant pas la présidence pour l'avenir en pareille matière.

Donc, compte tenu de ces réserves, je vais maintenant mettre le bill en délibération.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord la présidence qui a bien voulu autoriser l'examen du bill. Je tiens à vous assurer qu'après une étude attentive de vos observations je n'épargnerai rien pour y donner suite, et j'espère que les mesures nécessaires pourront être prises à l'étape du comité, en consultation avec tous les partis.

Les députés n'auront peut-être pas oublié le texte qui avait précédé celui-ci, le bill C-309 intitulé Loi concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire, qui a été adopté par la Chambre en avril 1977. Au Sénat, le bill C-309 a franchi l'étape de la deuxième lecture, et il a été longuement examiné par le comité des banques et du commerce avant d'expirer au *Feuilleton* à la fin de la session en octobre 1977. Je tiens à remercier les sénateurs, spécialement ceux qui siègent au comité sénatorial des banques et du commerce, pour leurs conseils qui ont permis d'améliorer la qualité juridique du bill. Je remercie également le greffier et le conseiller juridique du Sénat, M. Ray du Plessis, qui m'ont aidé à rédiger ce nouveau bill et m'ont ainsi permis de saisir la Chambre d'un meilleur texte. Mon bill s'intitule Loi créant l'Institut canadien de l'énergie solaire.

Avant d'entreprendre son exposé, j'aimerais également féliciter le gouvernement, et spécialement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) pour les programmes pratiques dont il annonçait le lancement en juillet 1978 à Toronto. Il s'agissait du développement de l'énergie solaire et de l'utilisation des produits forestiers et des ordures municipales à des fins de production d'énergie. Dans le cadre de ce programme, doté d'un budget de 380 millions pour les cinq prochaines années, le ministre prévoyait un programme d'aide aux constructeurs de matériel d'utilisation de l'énergie solaire. Il a également lancé un programme de chauffage à l'énergie solaire dans le cadre duquel on consacra 125 millions à l'achat d'équipement canadien permettant de chauffer et d'alimenter en eau chaude, grâce à l'énergie solaire, les nouveaux édifices du gouvernement fédéral, ainsi qu'un programme de récompenses pour les plans d'édifices permettant d'économiser l'énergie. En outre, on a réservé 114 millions pour aider les provinces et le secteur privé à financer des projets expérimentaux concernant l'énergie renouvelable et l'économie d'énergie. Ces programmes de promotion de l'énergie solaire ont suscité l'intérêt d'un grand nombre de Canadiens.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation énergétique, tant chez nous que sur la scène internationale, il est encore plus important que nous nous tournions vers les sources

d'énergie renouvelables; l'énergie solaire en fait partie. Tel est l'objectif du bill C-210 qui vise à créer un institut canadien de l'énergie solaire. Nous avons besoin de cet institut. Il nous aiderait à atteindre nos objectifs nationaux qui étaient exposés ce mois-ci dans le rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, intitulé «Les lendemains énergétiques des Canadiens». Voici:

Tirer, d'ici l'an 2000, au moins 5 p. 100 de l'énergie primaire des sources renouvelables (autres que l'énergie hydro-électrique) et porter ce pourcentage à 10 d'ici 2025, c'est-à-dire l'équivalent d'environ 400,000 barils de pétrole par jour en l'an 2000 et 1 million de barils par jour d'ici 2025.

Cet institut nous aiderait à atteindre cet objectif, peut-être bien avant les dates indiquées dans le rapport. Comment y parviendrait-il? L'institut dirigerait et coordonnerait l'exploitation de l'énergie solaire. Au niveau fédéral, nous avons le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons également le Conseil national des recherches qui joue un rôle prépondérant dans l'étude et la mise au point des techniques d'utilisation solaires, l'expérimentation de prototypes, et qui aide les fabricants canadiens à mettre au point un équipement de chauffage solaire industriel, en plus de soumettre à des essais le matériel solaire et d'établir des normes de fabrication. En outre, le Conseil national des recherches fournit des renseignements généraux et techniques sur l'énergie solaire.

Nous avons le ministère de l'Industrie et du Commerce qui a un rôle important à jouer dans l'implantation d'une solide industrie d'équipement de chauffage solaire. Dans le cadre de ses efforts visant à renseigner et aider les fabricants, le ministère compte organiser cette année une mission commerciale en vue d'établir une coopération entre les industriels canadiens et leurs homologues allemands et français. Le ministère des Travaux publics administre le programme d'aide aux fabricants de matériel de chauffage solaire et le programme qui couvre l'achat et l'utilisation de ce genre d'équipement.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, elle, décerne des primes pour la conception de bâtiments dont le chauffage requiert peu d'énergie. Elle est aussi censée établir une politique de prêts hypothécaires axée sur l'utilisation de systèmes de chauffage solaire. D'autre part, le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie s'intéresse à l'énergie solaire du point de vue de la politique scientifique et du développement industriel. Agriculture Canada parraine une étude sur la possibilité d'utiliser l'énergie solaire pour sécher les céréales dans les Prairies et chauffer les étables, les abris pour la machinerie et les serres. Ces efforts de part et d'autre sont louables. C'est aussi la principale raison qui motive la création d'un institut.

Le rôle de l'Institut canadien de l'énergie solaire serait de coordonner tous ces efforts. Il serait comptable à un ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. L'Institut aurait pour tâche d'arrêter des priorités et d'élaborer des politiques. Il fournirait la direction et la coordination nécessaires pour éviter le dédoublement des efforts. Les divers programmes de recherche, de développement et d'aide actuellement en vigueur seraient maintenus et continueraient de relever des ministères ou des organismes publics ou privés les mieux placés pour les mener à bien. Si on jugeait un jour que la mise en valeur de l'énergie solaire serait mieux assurée par une société de la Couronne, l'Institut et ses administrateurs formeraient le groupe initial d'experts en la matière.